

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° PL001

1. Code d'identification unique du produit type

PLT001

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4

Placoplatre® BA 10
Placoplatre® 600 BA 13
Placoplatre® BA 13
Placoplatre® BD 13
Placoplatre® BA 15
Placoplatre® BA 18
Gyproc® A BA 13
Placomarine® 600 BA 13
Placomarine® BA 13
Placomarine® BA 18
Gyproc® WR BA 13
Placo® Activ'Air® BA 13
Placoplatre® BA 25 Activ'Air®
Placo® Phonique 600 BA 13
Placo® Phonique BA 13
Placo® Phonique Marine BA 13
Placoflam® BA 13
Placoflam® BA 15
Placoplatre® BA 25 Standard
Placoplatre® BA 25 Marine
Placodur® BA 13
Placodur® BA 18
Megaplac® 25
Placoplatre® BA 6
PlacoPremium® BA 13
Placomarine® Premium BA 13

Traçabilité : voir date de production sur étiquette et/ou sur le produit

3. Usage prévu du produit de construction

Construction immobilière

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5

Placoplatre
34 avenue Franklin Roosevelt
F-92150 Suresnes
<http://www.placo.fr>

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2

Non concerné

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V

Systèmes 3 et 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée, nom et numéro d'identification de l'organisme notifié

Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679), a réalisé le cas échéant la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Non concerné

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance au cisaillement - $\uparrow\downarrow$	NPD	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.1.1
Réaction au feu - R2F	A2-s1,d0	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.2.1
Perméabilité à la vapeur d'eau - μ	10	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.4
Résistance à la flexion - F	conforme	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.1.2
Résistance aux chocs - $\rightarrow I$ (dans les conditions d'utilisation finale)	Voir la documentation du fabricant  www.placo.fr	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.3
Isolation acoustique aux bruits aériens - R (dans les conditions d'utilisation finale)		EN 520:2004+A1:2009 Article 4.6.1
Absorption acoustique - α (dans les conditions d'utilisation finale)		EN 520:2004+A1:2009 Article 4.6.2
Résistance thermique exprimée sous forme de conductivité thermique en W/(m.K) - λ	0,25	EN 520:2004+A1:2009 Article 4.7

Toutes les caractéristiques essentielles listées en première colonne de ce tableau correspondent à celles décrites dans la norme EN 520:2004+A1:2009.

10. Les performances des produits identifiés au 2nd paragraphe ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9 ci-dessus.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4 ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Monsieur Thierry Fournier, Directeur Général Placoplatre
Fait à Suresnes, le 29 mai 2013

Signature




Placoplatre